



Preuve d'accord de réduction de préavis

Par **locataire94**, le **05/06/2012** à **08:28**

Bonjour,

Ma question porte sur la preuve d'accord de réduction de préavis par mon bailleur.

J'ai posé mon préavis de 3 mois fin avril et donc je dois rendre mon appartement le 31 juillet. Mais par téléphone le propriétaire m'a dit qu'il préférerait que je parte plus tôt vu que cela tombe pendant ses vacances.

Par mail on s'est mis d'accord tous les deux sur fin juin.

Je voulais savoir s'il fallait un document spécifique écrit et signé (avec LRAR) pour preuve que je ne paierai effectivement pas le loyer du mois de juillet.

Je ne voudrais pas organiser mon départ plus tôt que prévu (quand même pour arranger le propriétaire) et devoir payer le mois de juillet quand même parce qu'il n'y a aucune preuve "recevable" de cette réduction de préavis.

Je vous remercie d'avance pour vos lumières !

Par **edith1034**, le **05/06/2012** à **08:37**

vous avez bien raison,

vous avez un échange d' email

il faut le confirmer par la signature du bailleur sur un document ou par une lrar

pour tout savoir sur la résiliation du bail

<http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>